



Déclaration Liminaire

Monsieur le Directeur Interrégional,

Il y a quelques jours, l'Administration Pénitentiaire a pu connaître un de ses plus gros mouvements sociaux des 30 dernières années. Un mouvement au cours duquel les personnels ont pu exprimer leur désarroi face à cette Administration qui est dans l'incapacité de répondre aux demandes légitimes des agents en matière sécuritaire, indemnitaire et statutaire.

Les agents de **la 3ème Force de Sécurité Publique** ont manifesté leur désir et besoin d'un changement profond et nécessaire de notre Administration. Ils ont dénoncé à juste titre la situation dramatique de notre Institution sur l'ensemble du Territoire National. Ils ont crié leur manque de reconnaissance, le manque de considération envers leur profession.

A l'heure où nous parlons les agressions continuent au sein des établissements pénitentiaires, le drame évité par chance parfois se rapproche inéluctablement.

Les personnels attendent toujours un changement radical et profond de la gestion des détentions de l'ensemble des structures pénitentiaires.

Le mouvement social a certes connu sa genèse suite à l'agression d'agents par un détenu radicalisé, néanmoins leur revendication s'est très vite portée sur la violence généralisée et banalisée. Les agressions quotidiennes ne peuvent se résumer à la simple prise en charge de ces détenus.

Alors que les revendications des personnels portées lors de cette mobilisation sont profondément légitimes et accueillent d'ailleurs l'approbation et l'écoute attentive d'une grande partie de l'opinion publique, le protocole proposé par le Ministère et signé par une organisation syndicale résonne comme une offense envers des personnels à l'agonie, abandonnés depuis bien longtemps à leur triste sort.

Monsieur le Directeur, je souhaite aussi aujourd'hui vous exposer tout mon **écœurement devant l'acharnement dont vous faites preuve envers vos agents** (tout corps et grades confondus) en représailles à la mobilisation justifiée passée.

La notification des retenues financières par le biais des 1/30ème (pouvant aller jusqu'à quinze), les menaces de changements de postes, et des nombreuses autres sanctions disciplinaires, cristallisent une rancœur sans précédent (et sous-estimée) dans l'esprit de tous les personnels. Cette position n'entraîne qu'un dégoût des agents envers leurs responsables.

Ces décisions dictatoriales en matière de répression vont plonger de nombreuses familles dans une détresse sociale que nous ne pouvons tolérer ! Les retenues comptables sont inacceptables, qui plus est illégales sur les Congés Maladies Ordinaires.

C'est tout bonnement lamentable !

La stratégie mortifère de l'administration pénitentiaire en la matière va vous revenir tel un boomerang, n'en doutez pas !

Malheureusement et ce malgré un mouvement social d'ampleur nos dirigeants souhaitent poursuivre sur les mêmes politiques de paupérisations, de privatisations et d'asservissements de ses personnels.

Par conséquent je vous demande une nouvelle fois, Monsieur le Directeur, la levée des retenues financières et sanctions disciplinaires décidées unilatéralement post-mobilisation comme préalable à tout maintien d'un dialogue social honnête, constructif et apaisé.

Mon organisation ne peut déceimment pas cautionner cette attitude et refuse en l'espèce de siéger à cette instance si les personnels ne sont pas enfin considérés.

Le Bureau Interregional
Force Ouvrière Pénitentiaire
Le 15 Février 2018